

sentiments. Placez-vous dans cette autre chambre et couchez-vous là. » Le brahmane fut tout heureux d'apprendre qu'il se livrait à des pratiques vertueuses et il en conçut de la joie. Mais, passé minuit, il entendit qu'on faisait de la musique, qu'on chantait et qu'on dansait; il se leva pour regarder; il s'aperçut alors que dans la demeure de ce religieux hérétique, il y avait un trou souterrain; une femme en était sortie pour se livrer au plaisir avec l'hérétique; quand la femme dansait, l'hérétique jouait du luth, et quand l'hérétique dansait, c'était la femme qui jouait du luth. Après avoir vu ce spectacle, le brahmane fit cette réflexion: « Parmi tous les êtres de ce monde, qu'il s'agisse d'hommes ou d'animaux, il n'y en a pas un seul qui soit digne de foi. » Puis il prononça cette gâthâ:

*Il y a eu celle qui n'avait touché aucun autre homme (que son mari), — et celui qui rendit le brin d'herbe à son propriétaire, — et le héron qui, pour donner le change, tenait une tige d'herbe dans son bec, — et l'hérétique qui craignait de faire du mal aux insectes; — de telles paroles fallacieuses, — il n'en est aucune à laquelle on puisse ajouter foi.*

Or, dans ce royaume, il y avait un notable qui avait chez lui de grandes richesses et qui possédait toutes sortes d'objets précieux. Dans la nuit même (dont nous venons de parler), il fut dépouillé d'une grande quantité de ses biens. Quand le roi en fut informé, il demanda au notable qui fréquentait chez lui et avait pu ainsi lui enlever ses richesses. Le notable répondit au roi: « Je n'ai eu de rapports avec aucun homme pervers ou suspect; seul un brahmane a été constamment en ma compagnie; mais c'est un homme qui purifie sa personne et qui conserve son intégrité; il ne déroberait rien à qui que ce soit, car même un brin d'herbe qui était resté attaché à son vêtement, il l'a rendu à son propriétaire. En dehors de lui, aucun autre homme (n'est venu chez moi). » Quand le roi